



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N°58/22 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION/ENTRETIEN DE LA MACHINE A AFFRANCHIR AU 1^{er} MARS 2023 – PITNEY BOWES

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu la nécessité de renouveler le contrat de la machine à affranchir le courrier arrivant à échéance en 2023,

DECIDE de renouveler le contrat de location/entretien de la machine à affranchir le courrier établi entre la Commune et la société PITNEY BOWES à compter du 1^{er} Mars 2023, pour une durée de 5 ans.

DIT que le loyer annuel est fixé à 593,00 € HT.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 26 octobre 2022



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture le... 31/10/22
et de la publication ou notification le... 31/10/22

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20221026-DEC_58_22-D